

## BOURSES ETUDIANTS



### **CONDITIONS, REGLES & PROCEDURES ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018**

#### **CONDITIONS D'ELIGIBILITE A LA BOURSE DE LA FONDATION HEM :**

- Revenus des parents (ou tuteurs légaux)  $\leq$  **10 000 Dirhams net par mois**
- Réussir le concours de HEM avec minimum **12/20 SESSION DE JUIN ET JUILLET UNIQUEMENT**
- **Réussir l'entretien oral** (au-delà de l'épreuve orale du concours de HEM)

#### **REGLES GENERALES D'OCTROI DE LA BOURSE :**

- **Crédit bancaire de 20 000 Dirhams /an** (sur 5 ans) : obligatoire pour tout le monde.  
La Fondation HEM fait le relai entre le bachelier et la banque.
- Revenus des parents (ou tuteurs légaux) :
  - ✓ **Si  $\leq$  5 000 Dirhams : bourse complète** (100% du reliquat des frais d'études, en l'occurrence 51 000 Dh pour l'AU 2017-2018)
  - ✓ **si  $>$  5 000 et  $\leq$  10 000 Dirhams : trois quart de bourse** (75% du reliquat des frais d'études, en l'occurrence 38 250 Dh pour l'AU 2017-2018)
- La bourse est suspendue en cas de redoublement, sauf décision contraire de la commission Fondation HEM.

#### **UNE PROCEDURE EN TROIS ETAPES :**

##### **ETAPE 1 : CONSTITUTION DU DOSSIER FINANCIER**

Le candidat souhaitant postuler à la bourse dépose un dossier complet à l'administration du Campus HEM où il a passé le concours, **au plus tard le Lundi 31 juillet 2017 avant 12h00 (midi)**, avec :

- Une demande manuscrite de bourse
- Justificatifs des revenus des parents (ou tuteurs légaux) :
  - Attestations de salaire des parents du candidat (ou tuteurs légaux)

- Fiches de paie des 3 derniers mois des parents (ou tuteurs légaux)
- Relevés bancaires des 3 derniers mois des parents (ou tuteurs légaux)
- Attestation de sans emploi pour les parents sans emploi
- Justificatifs de la pension pour les retraités
- Certificat de non-imposition des parents (ou tuteurs légaux)
- Pour les commerçants ou artisans :
  - Un extrait du registre de commerce
  - Un certificat d'imposition délivré par les perceptions intéressées
- Une déclaration sur l'honneur fournie par les parents (ou tuteurs légaux) attestant de la conformité des pièces fournies et précisant le montant global de leurs revenus avec signature(s) légalisée(s).

**Toute fausse déclaration entraînera l'arrêt de la bourse, l'exigence du remboursement des sommes perçues et, si besoin est, le recours à toutes voies légales possibles pour ce faire.**

## **ETAPE 2 : ENTRETIEN ORAL**

Le candidat dont le dossier financier est recevable est convoqué à un entretien oral de motivation dans le Campus HEM où il a passé le concours de HEM.

## **ETAPE 3 : CONSTITUTION DU DOSSIER DE CREDIT**

Le candidat ayant réussi l'oral dépose un dossier de crédit complet à l'administration du Campus où il a passé le concours de HEM. Ce dossier de crédit doit comporter les pièces suivantes :

- Copie du dernier diplôme permettant l'accès aux établissements agréés par l'Etat
- Attestation de réussite au concours d'accès à HEM
- Copie légalisée de la carte d'identité nationale du candidat
- Autorisation du tuteur permettant à l'étudiant mineur de contracter le crédit
- Copie de la carte d'identité nationale de la caution (parents ou tuteurs légaux)
- Attestation du revenu de la caution / surface patrimoniale (parents ou tuteurs légaux)
- Ordre de virement irrévocable en faveur de l'établissement choisi pour le virement des débloques du prêt.